

L'an deux mille vingt-deux, le 05 Décembre, à 20 h 00, dans le lieu habituel de ses séances, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	CUSINATO Françoise	RICLOUX Benoît
BAULIEU Matthieu	FUMEY Françoise	SUE Hélène
BELOT François	JEANGUYOT Florence	SUE Julien
BOUCHEY Martine	JEANNOT Laurence	VARCHON Daniel
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra		
Etaient absents excusés		
BINDA Gilles a donné procuration à BARTHELET Catherine		
GHARBI Stéphanie a donné procuration à RICLOUX Benoît		
MEGUENNI-TANI Hassem		
TERRAZ-LADERRIERE Fanny		
VUILLEMIN Emmanuel		

Hélène SUE, arrivée en retard, n'a pas participé au vote des 3 premières délibérations présentées ci-dessous.

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 Novembre dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Monsieur Julien SUE.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

02 – Convention Territoriale Globale

En préambule, il est bon de noter que la signature de la Convention Territoriale Globale à l'échelle intercommunale devient la condition pour la reconduction et le maintien des dispositifs existants, et le développement d'actions nouvelles entre la CAF et les communes.

Signature de la convention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Grand Besançon Métropole, chacune des 68 communes qui composent la communauté urbaine et les groupements de communes ou syndicats intercommunaux qui détiennent les compétences enfance et jeunesse.

Son déploiement est inscrit dans le projet de la CAF et va conditionner, le maintien de ses financements (notamment dans le cadre des CEJ) et le développement d'actions et de nouvelles bonifications financières correspondantes, en partenariat avec les communes.

La formalisation de la CTG à l'échelle intercommunale répond à la demande de la CAF. Cet échelon territorial permet d'analyser de façon cohérente les besoins des familles et les réponses à leur apporter.

La CTG aura donc comme objectif à la fois de conforter les actions existantes (maintien des contractualisations en cours) et de faire ressortir les opportunités de développement de nouvelles actions.

La CTG ne génère aucun transfert de compétence entre les collectivités. C'est la raison pour laquelle cette CTG comporte :

- le diagnostic social de territoire et les besoins relatifs aux cinq thématiques retenues (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits et animation de la

vie sociale) qui fait apparaître les actions actuellement contractualisées entre la CAF et les communes ou leurs groupements ;

- l'identification des principaux enjeux se rapportant aux thématiques choisies ;
- les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation ;
- la liste des conventionnements en cours et qui seront, (dans la logique de la CTG), poursuivis au cours de ces prochaines années ;
- la liste des pistes de travail identifiées par les cosignataires.

En revanche, elle ne comporte pas de plan d'actions, qu'il appartiendra aux communes ou groupements de communes ou syndicats intercommunaux, au titre de leur(s) compétence(s), de définir et de mettre en œuvre avec la CAF.

Afin de conserver les financements alloués par la CAF aux dispositifs, actions et équipements cofinancés par les communes implantées sur le territoire, la CTG doit être signée, dans les plus brefs délais, par GBM, les 68 communes et la Caf du Doubs à compter de décembre 2022.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- se prononcer sur le projet de Convention Territoriale Globale joint en annexe ;
- autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14		

03 – Création pôle petite enfance jeunesse – Centre périscolaire et micro-crèche

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les avancées sur le projet de création d'un pôle petite enfance jeunesse qui accueillera un centre périscolaire et une micro-crèche.

La société EBO CONSULT, Assistance à Maitrise d'Ouvrage, a proposé un prévisionnel pour cette opération.

Les données techniques et budgétaires sont présentées aux membres du Conseil Municipal par François BELOT et Benoit RICLOUX.

PRESTATIONS	HT	TTC
Travaux <i>Travaux de construction, réseaux, imprévus (5%)...</i>	1 590 960 €	1 909 152 €
Prestations intellectuelles <i>MO, CT, SPS, conduite opération...</i>	218 675 €	262 410 €
Etudes préalables <i>AMO, études géotechniques, test étanchéité air, géomètre...</i>	40 490 €	48 588 €
Prestations annexes <i>Publication, assurance (TVA 9%)...</i>	20 498 €	22 695 €
Actualisation (7 %)	152 010 €	182 412 €
TOTAL PROJET	2 022 633 €	2 425 257 €

REPARTITION	Part	HT	TTC
Part périscolaire	67.30%	1 360 831 €	1 631 717 €
Part micro-crèche	32.70%	661 802 €	793 540 €
TOTAL PROJET	100.00%	2 022 633 €	2 425 257 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide ce projet de travaux ;
- s'engage à réaliser et à financer ce projet dont le montant HT estimatif réactualisé est de 2 022 633 HT ;

- se prononce sur le plan de financement suivant :

RECETTES	TAUX	REPARTITION		PROJET GLOBAL POLE ENFANCE
		PERISCOLAIRE	MICRO-CRECHE	
Financements spécifiques amélioration énergétique				
SYDED - Photovoltaïque	25%	6 728 €	3 272 €	10 000 €
Autres financements				
ETAT - DETR (y compris utilisat° bois local + 10%)	40%	544 332 €	264 721 €	809 053 €
DEPARTEMENT - Contrat P@C25	15%	204 125 €	99 270 €	303 395 €
CAF - Périscolaire		170 000 €	115 200 €	285 200 €
TOTAL DES AIDES SOLLICITEES		925 185 €	482 463 €	1 407 648 €
PART DE SUBVENTION / MONTANT HT		68.0%	72.9%	69.6%
FONDS PROPRES		- €	- €	- €
EMPRUNT		438 865 €	180 905 €	619 770 €
FCTVA		267 667 €	130 172 €	397 839 €
TOTAL PROJET		1 631 717 €	793 540 €	2 425 257 €

- sollicite l'aide :
 - de l'Etat dans cadre de la DETR ;
 - du Département du Doubs dans le cadre du programme C@P ;
 - du SYDED dans le cadre du programme photovoltaïque – amélioration énergétique ;
 - de la CAF pour le programme périscolaire.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14		

04 – Recensement de la population – Recrutement d'agents recenseurs

Afin de réaliser le recensement de la population qui aura lieu sur PELOUSEY du 19 janvier au 25 février 2023, la commune doit recruter 3 agents recenseurs, par le biais d'un arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal doit fixer les rémunérations de ces agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à recruter les agents recenseurs ;
- fixe l'indemnité brute par logement recensé à 4.28 € brut ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2023.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15		

05- Délégations du Maire

Madame le Maire a reçu du Conseil Municipal le 08 Juin 2020, diverses délégations dont elle fait ci-dessous le compte-rendu pour la période du 1^{er} Septembre au 30 Novembre 2022.

Objet de la délégation	Dossiers traités
1 - Passation des marchés publics ne dépassant pas le seuil légal en vigueur, pour les marchés sans publicité, ni mise en concurrence	1
2 - Acceptation d'indemnité de sinistre	0
3 - Cimetière - Concession	2
4 - Reprises d'alignement	0
5 - Urbanisme - Droit de préemption	0
6 - Urbanisme - Autorisations accordées	
Certificats d'Urbanisme	6
Déclarations Préalables	12
Permis de Construire	2
Modifications de Permis de construire	0
7 - Action en justice	0
8 - Véhicules communaux - règlement des conséquences dommageables en cas d'accident	0

Les élus reconnaissent avoir pris connaissance des délégations données à Madame Le Maire.

06 – Affouage sur pied – Campagne 2022/2023

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.112-1, L.121-1 à L.121-5, L.212-1 à L.212-4, L.214-3, L.214-5, L.243-1 à L.243-3.

Exposé des motifs :

Catherine BARTHELET rappelle au Conseil municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de PELOUSEY, d'une surface de 151.61 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 17/03/2011. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le conseil municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier) ;
- L'affouage étant partagée par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage ;
- La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2022-2023 ;
- En conséquence, elle invite le Conseil municipal à délibérer sur la campagne d'affouage 2022-2023 en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif bois ;

Considérant la délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2022, du 4 Octobre 2021 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- destine le produit des coupes des **parcelles 6 et 7** et les branchages de la **parcelle 13** à l'affouage sur pied ;
- autorise Madame Le Maire à arrêter la liste des affouagistes qui est à ce jour de 6 inscrits et 3 en attente de réponse ;
- désigne comme garants :
 - Catherine BARTHELET
 - Stéphanie GHARBI
 - Laurence JEANNOT
- arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- les portions seront attribuées par tirage au sort ;
- fixe le montant total de la portion d'affouage à 7 € ;
- fixe les conditions d'exploitation suivantes :
 - L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
 - Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
 - Le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2023**. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera échu des droits qui s'y rapportent (article L.243-1 du Code forestier).
 - Le délai d'enlèvement est fixé au **30 septembre 2023** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
 - Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
 - Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

Informations diverses et dates à retenir

- Préfecture
 - Communication transmise sur « Que faire en cas de rencontre avec un loup ? ». Il est proposé d'en parler dans le prochain TU.
- Grand Besançon Métropole
 - Comité de suivi du PLUi du 8 novembre : la proposition de modification du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation a été étudiée avec soins. Une analyse juridique est en cours pour déterminer à quelle procédure exactement il faudra recourir. Mme le Maire rappelle qu'il n'y a aucune urgence en la matière.
 - PLUi – Dans le cadre de la participation citoyenne à l'élaboration de ce document d'urbanisme intercommunal, un « défi jeunes » est proposé. Il sera étudié avec le comité jeunes citoyens pour voir s'ils souhaitent participer.

- Compte rendu de la réunion avec les Personnes Publiques Associées concernant la révision allégée n° 1 du PLU de Pelousey : les remarques de la commune et GBM ont été entendues, il ne sera pas nécessaire de recourir à de nouvelles études.
- Comité de secteur ouest eau/assainissement du 15 novembre : ont été présentés un bilan des conventions (sans particularité pour notre commune), un point sur les travaux etc... Il sera proposé une hausse des tarifs de 6,1% de l'assainissement lors du prochain conseil communautaire dans le but de pallier l'inflation et la hausse du coût de l'énergie. Pour mémoire, les communes sont toutes dans une phase de transition afin d'avoir en 2026 un tarif identique sur tout le territoire. Dans cette perspective, à Pelousey le tarif du m³ passera de 1 à 1,26€/m³ mais l'abonnement passera lui de 18 à 16€/an.
- SCoT – une conférence débat a eu lieu le 18 novembre sur la thématique du vieillissement de la population. Elus et professionnels ont réfléchi aux EHPAD de demain avec, par exemple, besoin de plus d'espace de détente autour, possibilité peut-être de mixer les populations accueillies...
- Conférence des maires : plusieurs sujets ont été abordés comme la présentation de la CTG (pour préparer la délibération de ce jour), un état d'avancement du PLUi (communication, préparation du futur débat du PADD en début d'année prochaine, échanges en cours avec les communes par rapport au futur zonage en lien avec le PLH...), prochain recensement des projets communaux en matière d'énergie renouvelable pour réaliser un schéma des énergies dans le cadre du plan climat. L'étude CTG sera envoyée aux élus en format pdf.
- Les assises communautaires se sont tenues le 29 novembre et avaient comme thématique le changement de modèle possible dès à présent avec des exemples concrets d'entreprises qui se sont investies par exemple dans la rationalisation de leur process pour limiter l'utilisation d'eau, dans l'agri-photovoltaïsme qui permet la culture céréalière, l'optimisation du foncier dans les zones d'activité économique (mutualisation des stationnements, des parcs à vélo, végétalisation des espaces et toitures...), la réhabilitation des friches... Une conférence sur la définition de la sobriété pour s'opposer à la pénurie a permis aussi de mieux mesurer les enjeux actuels...

○ SIEVO

- Le contrôle des poteaux d'incendie a été réalisé récemment, un rapport exhaustif sera transmis et complète les observations et suivi du SDIS.
- Le poteau du bas de la rue du Chanot a été déplacé comme convenu le long de la Grande rue. Au final, cela permettra une meilleure répartition de la desserte et un accès plus aisé pour le SDIS.
- Françoise Fumey relate les décisions du dernier bureau qui prépare l'assemblée générale prévue en fin de semaine. Une augmentation des tarifs de 6,2% est proposée pour 2023 dans le but d'amortir les dépenses auxquelles est confronté le syndicat : évolution du point d'indice des fonctionnaires, augmentation du coût de l'énergie...

Informations des référents

○ VOIRIE : François Belot et le Maire informent :

- L'essai rue du Vert Village (rue en sens unique pour sécuriser le déplacement des piétons) a commencé car le marquage au sol et la pose des panneaux ont enfin été réalisés. Comme convenu, les habitants

seront informés de la tenue d'une réunion publique qui se tiendra en janvier et permettra de dresser le bilan de cet essai.

- L'aire de retournement des Craits sera enrobée demain.
- La reprise de la fouille rue des Essarts par Circet programmée la semaine passée, n'a pas eu lieu... Cela fait 2 ans que l'opérateur procrastine, et pas seulement dans notre commune...
- Le panneau stop de la rue du Terne a été sévèrement endommagé, personne ne s'est présenté en mairie... Il sera remis en place prochainement.
- L'étude de l'entrée du village (côté Miserey-Salines) est en cours par les services de Grand Besançon Métropole : les travaux seront étudiés en 2023 et programmés en 2024. Les services vont proposer plusieurs scénarios avec les services du Département : restauration de la chaussée sur la partie la plus dégradée, installation d'un trottoir/ déplacement mode doux depuis l'entrée du chemin rural (qui mène à la ferme) jusqu'à l'entrée du Vallon de Bouvreuil, installation d'un plateau ou de plusieurs coussins berlinois pour faire ralentir les véhicules avant et après l'intersection, maintien des chicanes qui seraient matérialisées en dur... Tout cela sera chiffré pour faciliter l'arbitrage des différentes collectivités, la commune devra participer en effet par le biais de fonds de concours.

Actualité des comités consultatifs et pilotage

○ Nouveaux projets

- La dernière réunion a permis de préparer les importantes délibérations de ce soir. Benoit Ricloux et François Belot présentent les plans intérieurs et extérieurs du projet micro-crèche et accueil périscolaire ainsi que le financement prévu. Les échanges se concluent sur la volonté commune de porter un projet qui répond aux besoins, va permettre de libérer de l'espace à la Maison de la Noue et sera exemplaire au niveau environnemental. Il pourra être présenté lors des vœux.

○ CCAS

- Une conférence sur le sommeil des enfants s'est tenue avec malheureusement peu de participants, elle était pourtant très intéressante.
- La collecte au profit de réfugiés ukrainiens a eu un franc succès : les lycéens ont été heureux avec leur professeur de venir la chercher, avec leur camion école du lycée Fertet !
- L'opération boîte de Noël est en cours, elles seront transmises aux Restos du Cœur qui ont également été bénéficiaires des dons de l'association APE (les invendus du vide chambre d'enfant : matériel de puériculture, jouets...). Merci aux donateurs !
- Alexandra Claironné-Mouyoki relate également une rencontre avec les CCAS voisins dans le but de tenter de pallier l'arrêt de l'épicerie solidaire du Secours Catholique de Pouilley-les-Vignes qui va cesser cette activité en début d'année 2023.
- Des échanges avec le PGI (en suite de la conférence des maires) ont permis de prévoir la tenue d'une conférence en mars à l'attention des seniors. Le CCAS sera très prochainement aussi sollicité pour une étude avec des étudiants en master administration publique et politique publique pour entendre la volonté ou non des communes de développer des actions à l'attention des seniors...

○ Jeunes citoyens

- Plusieurs réunions ont eu lieu. Florence Jeanguyot relate l'action de ce groupe nouveau qui s'étoffe et est fort agréable, motivé... Ils ont avec la complicité aussi de Valérie Brulé mis en place de beaux décors à la mairie et souhaitent poursuivre leurs projets. Les élus saluent leur dynamisme et bonne humeur !

- Ils souhaitent proposer par le biais de la distribution d'un flyer que les habitants allument des bougies sur leur fenêtre les 24 et 25 décembre pour proposer une illumination harmonieuse et vertueuse du village.
 - Merci à Martine Bouchey pour la création des nombreux sapins en bois qui égayent le village.
- Finances
- Une réunion a permis de dresser le bilan de l'année, de constater les restes à réaliser, les programmes qui seront décalés etc... Les élus ont également commencé à esquisser le budget 2023, notamment avec l'emprunt qui sera contracté pour la création du nouveau bâtiment. Des efforts en fonctionnement devront permettre de compenser au maximum l'augmentation du coût des énergies.
 - Benoît Ricloux rappelle qu'un transfert de crédits n° 01/2022 effectué dans le but de répondre aux besoins de cette fin d'année. Les opérations non engagées permettent de financer une opération imprévue : la mise aux normes du jeu installé dans la cour de la maternelle. La version du vendeur de la structure est malheureusement différente de celle du constructeur par rapport aux obligations de zone de chute etc. La commune n'aurait pas pu avoir d'agrément par un bureau de contrôle sans effectuer ces travaux, il en va de la sécurité des jeunes utilisateurs, la commune n'a donc pas eu d'autres choix que de se conformer à la réglementation en vigueur.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21311-208 : Bâtiments communaux	6 000.00 €	
D 21316-205 : CIMETIERE	2 507.00 €	
D 21318-209 : SALLES COMMUNALES	5 000.00 €	
D 2188-201 : MATERIEL ECOLE MAIRIE		13 051.00 €
D 2188-204 : Matériel technique		456.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	13 507.00 €	13 507.00 €

Informations diverses

○ GENDARMERIE

Madame le Maire propose une synthèse de la réunion qui s'est tenue avec les communes de la brigade le 21 novembre : augmentation par rapport à l'année 2021 (qui reste particulière) des cambriolages et des accidents de la route (souvent dus à l'alcool ou à une météo défavorable), souhait du gouvernement de davantage de présence sur la voie publique, succès des opérations tranquillité vacances, ne pas oublier tranquillité senior qui permet d'établir des relations de confiance pour les aînés, de plus en plus d'interventions liées aux cueillettes de champignons, de jonquilles, des contrôles avec l'ONF liés à l'affouage, augmentation des cyber infractions (message pour de fausse livraison de colis, carte vitale à mettre à jour, compte formation...), dangerosité des trottinettes (un article sera diffusé à ce sujet)...

○ Comité de pilotage Relais Petite Enfance du SICA

- Une rencontre avec toutes les structures et la CAF a permis d'échanger sur les besoins en matière de petite enfance sur notre secteur. On observe toujours une baisse du nombre des assistantes maternelles, le besoin de davantage valoriser leur profession, le souhait de nombreux parents de privilégier l'accueil collectif, les évolutions favorables du nombre d'enfants accueillis en périscolaire et restauration scolaire dans toutes les communes...

○ Laurence Jeannot explique que l'affouage va enfin pouvoir être distribué dans son intégralité. Une communication sera faite en début d'année prochaine pour la réservation de la prochaine saison d'affouage et également pour expliquer le

fonctionnement de l'affouage sur pied. Les élus partagent les besoins d'information à ce sujet, notamment sur la sécurité à respecter pour ne pas se mettre en danger...

- La rénovation du mur du cimetière a parfaitement été réalisée, le travail des Chantiers Départementaux, entreprise d'insertion, est salué.
- Benoit Ricloux explique que les travaux de l'appartement communal sont terminés également, une locataire va emménager très prochainement.
- Françoise Cusinato demande qu'on rappelle à nouveau dans le journal communal que les chiens doivent être tenus en laisse et qu'ils ne peuvent pas traverser la zone de loisirs.
- Julien Sue rappelle que les chiens catégorisés doivent être signalés en mairie.
- Julien Sue et le maire ont géré une panne de chauffage dans la grande salle de la maison de la Noue. Une panne moteur en est à l'origine et nécessite une réparation voir un changement de moteur, l'entreprise fait au mieux. Les associations ont été informées...
- Daniel Varchon, informe, en tant que coordonnateur communal du recensement, qu'il a composé son équipe d'agents recenseurs. Ils seront en formation début janvier pour être opérationnel mi-janvier. Une information sera distribuée en début d'année pour rappeler que le recensement est obligatoire, présenter les agents...

Vie associative

- Un courrier relatif à la sobriété énergétique a été transmis aux présidents(es) d'associations dans le but de sensibiliser sur les efforts que nous pouvons tous faire pour alléger les factures et également, nous l'espérons, éviter des délestages.
- Un contrat d'engagement républicain sera proposé à la signature de toutes les associations qui demandent une subvention l'an prochain, dans le respect de la loi contre les séparatismes.
 - Plusieurs engagements devront ainsi être pris : respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine et respect des symboles de la République.
 - Inauguration du Centre Médico Social (CMS) de Serre les Sapins : Françoise Cusinato a représenté la commune à cette redécouverte du centre qui a subi des travaux importants. Il faut rappeler que les familles pelouséennes y sont accueillies. La commune a également expliqué son acquisition forestière.
- Retour sur le 11 novembre : les élus partagent le plaisir de retrouver la commission jeunes et ses interventions et sont contents de la bonne participation des habitants.
- Les Défis de la Boucle ont connu un franc succès, un remerciement a été adressé à tous les bénévoles, dont de nombreux conseillers pour leur participation, sans eux rien ne serait possible. 900 coureurs se sont affrontés dans ce trail, bravo à tous les organisateurs !
- Les Fondus de la Marche ont connu aussi un vif succès : François Belot explique qu'il a dû refuser du monde pour la fondue. Les marcheurs ont apprécié le parcours, l'arrêt en forêt ainsi que la fin de la marche au flambeau !
- La commémoration du 5 décembre s'est tenue comme d'habitude en matinée.
- Hélène Sue informe que le calendrier des courses cyclistes va bientôt être validé, la Pelouse Classic devrait avoir lieu samedi 18 mars 2023.

Agenda des élus :

- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité

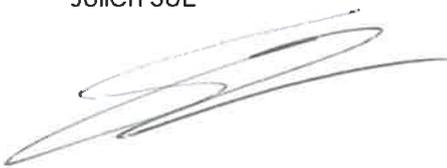
- Prochains conseils municipaux
 - **Lundi 9 janvier, 20h**
- Comités Consultatifs à venir
 - Comité urbanisme, tous les mercredis – 17 h / 19 h
 - Comité environnement avec le conseil municipal – Fresque du climat le samedi matin 21 janvier 2023

Événements futurs :

Date	Organisateur	Lieu	Manifestation
Samedi 10 décembre	Municipalité	Salle Saint-Martin	Repas des Aînés
Vendredi 16 décembre	APE	Maison de la Noue	Fête de Noël
Jeudi 12 janvier	Don du sang	Maison de la Noue	Don du sang
Vendredi 20 janvier	Municipalité	Maison de la Noue	Vœux du Maire
Samedi 21 janvier	Bibliothèque	Maison de la Noue	Nuit de la lecture

Fin de la séance à 23 h 30

Le Secrétaire de séance,
Julien SUE



Le Maire,
Catherine BARTHELET

